

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 28 COMPTES DE GESTION 2018 PRINCIPAL ET ANNEXES

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :

Le compte de gestion du comptable présente les documents de synthèse de la comptabilité générale. Il est établi par le Receveur Municipal et comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2018, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable. Les opérations strictement budgétaires comprennent le résultat des exercices précédents, les titres de recette émis et les mandats de paiement ordonnancés. Ces éléments budgétaires comprennent également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

Les éléments du compte de gestion devant concorder avec le compte administratif, il est arrêté par le Conseil Municipal, préalablement au vote du compte administratif. Après rapprochement, il est constaté que les comptes de gestion du comptable et les comptes administratifs de l'ordonnateur concernant le budget principal et annexes (restauration, location, Fêtes, camping et transport) font apparaître les mêmes résultats comptables :

Ville

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	- 821 986,43 €		- 394 075,52 €	- 1 216 061,95 €
Fonctionnement	654 285,84 €	654 285,84 €	394 920,01 €	394 920,01 €
Total	- 167 700,59 €	654 285,84 €	844,49 €	- 821 141,94 €

Restauration

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	- 105 112,12 €		- 34 363,54 €	- 139 475,66 €
Fonctionnement	- 117 525,96 €		116 028,70 €	- 1 497,26 €
Total	- 222 638,08 €		81 665,16 €	- 140 972,92 €

Fêtes

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement				
Fonctionnement	- 1 022,62 €		1 744,73 €	722,11 €
Total	- 1 022,62 €		1 744,73 €	722,11 €

Location

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	- 14 666,69 €		- 721,32 €	- 15 388,01 €
Fonctionnement	60 484,60 €	14 666,69 €	17 878,84 €	63 696,75 €
Total	45 817,91 €	14 666,69 €	17 157,52 €	48 308,74 €

Transport

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement				
Fonctionnement	- 4 458,08 €		6 914,31 €	2 456,23 €
Total	- 4 458,08 €		6 914,31 €	2 456,23 €

Camping

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	- 7 546,79 €		9 367,79 €	1 821,00 €
Fonctionnement	7 568,71 €	7 546,79 €	21,31 €	43,23 €
Total	21,92 €	7 546,79 €	9 389,10 €	1 864,23 €

Le Conseil municipal peut alors constater et procéder à l'arrêté des comptes de gestion afférents au budget principal et annexes concernant la restauration, les Fêtes, la location de bâtiments, le transport et le camping. Etant donné que les comptes de gestion n'appellent aucune déclaration, ni réserve, il est proposé d'arrêter les comptes de deniers du Receveur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les comptes de gestion 2018 principal et annexes par 25 voix pour et 7 abstentions (M. DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, CONEJERO, Mme SEBBAH).

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 29 - COMPTE DE GESTION 2018 - ETAT SPECIAL SAINTE-SUZANNE

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :

Le compte de gestion du comptable présente les documents de synthèse de la comptabilité générale. Il est établi par le Receveur Municipal et comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2018, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable. Les opérations strictement budgétaires comprennent le résultat des exercices précédents, les titres de recette émis et les mandats de paiement ordonnancés. Ces éléments budgétaires comprennent également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

Les éléments du compte de gestion devant concorder avec le compte administratif, il est arrêté par le Conseil municipal, préalablement au vote du compte administratif. Après rapprochement, il est constaté que le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur concernant l'état spécial Sainte Suzanne fait apparaître les mêmes résultats comptables :

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	147 863,24 €		- 748,81 €	147 114,43 €
Fonctionnement	35,81 €		3 592,54 €	3 628,35 €
Total	147 899,05 €		2 843,73 €	150 742,78 €

Le Conseil municipal peut alors constater et procéder à l'arrêté des comptes de gestion afférents au budget état spécial Sainte-Suzanne.

Etant donné que le compte de gestion n'appelle aucune déclaration, ni réserve, après avis favorable du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne réuni le 8 avril 2019, il est proposé d'arrêter les comptes de deniers du Comptable public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 26 voix pour et 7 abstentions (M. DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, CONEJERO, Mme SEBBAH), adopte le compte de gestion 2018 de l'Etat Spécial Sainte-Suzanne.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

La présidence est assurée par M. GROUSSET, Maire-adjoint.

19 – 30 COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 - PRINCIPAL ET ANNEXES (RESTAURATION, FETES, TRANSPORT, LOCATION DE BATIMENTS ET CAMPING)

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire. Ce document présente les résultats d'exécution comptable de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections.

Les comptes administratifs (principal et annexes) pour 2018 se résument comme suit :

Compte administratif ville ORTHEZ principal

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2017	- 821 986,43 €				- 821 986,43 €	
Opérations de l'exercice	- 394 075,52 €			394 920,01 €		844,49 €
TOTAUX	- 1 216 061,95 €			394 920,01 €	- 821 141,94 €	
Résultats de clôture 2018	- 1 216 064,95 €			394 920,01 €	- 821 141,94 €	
Restes à réaliser	- 116 157,99 €	915 796,13 €				

Compte administratif annexe : Restauration

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2017	- 105 112,12 €		- 117 525,96 €		- 222 638,08 €	
Opérations de l'exercice	- 34 363,54 €			116 028,70 €		81 665,16 €
TOTAUX	- 139 475,66 €		- 1 497,26 €		- 140 972,92 €	
Résultats de clôture 2018	- 139 475,66 €		- 1 497,26 €		- 140 972,92 €	
Restes à réaliser						

Compte administratif annexe : Fêtes

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2017			- 1 022,62 €		- 1 022,62 €	
Opérations de l'exercice				1 744,73 €		1 744,73 €
TOTAUX				722,11 €		722,11 €
Résultats de clôture 2018				722,11 €		722,11 €
Restes à réaliser						

Compte administratif : Location

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2017	- 14 666,69 €			45 817,91 €		31 151,22 €
Opérations de l'exercice	- 721,32 €			17 878,84 €		17 157,52 €
TOTAUX	- 15 388,01 €			63 696,75 €		48 308,74 €
Résultats de clôture 2018	- 15 388,01 €			63 696,75 €		48 308,74 €
Restes à réaliser						

Compte administratif : Transport

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2017			- 4 458,32 €		- 4 458,32 €	
Opérations de l'exercice				6 914,31 €		6 914,31 €
TOTAUX				2 456,23 €		2 456,23 €
Résultats de clôture 2018				2 456,23 €		2 456,23 €
Restes à réaliser						

Compte administratif : Camping

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2017	- 7 546,79 €			21,92 €	- 7 524,87 €	
Opérations de l'exercice		9 367,79 €		21,31 €		9 389,10 €
TOTAUX		1 821 €		43,23 €		1 864,23 €
Résultats de clôture 2018		1 821 €		43,23 €		1 864,23 €
Restes à réaliser						

Il est proposé au Conseil municipal de :

- constater la concordance des comptes administratifs avec les comptes de gestion,
- reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- arrêter les comptes Administratifs 2018 Principal et annexes (restauration, fêtes, location, transport et camping) tels que résumés ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Il est procédé au vote du compte administratif principal et successivement à celui des comptes administratifs annexes restauration, fêtes, location, transport et camping de la façon suivante :

Compte administratif ville Orthez principal, annexe restauration, annexe fêtes, annexe location, annexe transport, annexe camping : 24 voix pour, 7 contre (M. DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, CONEJERO, Mme SEBBAH) et 1 abstention (Mme LATASTE),

Les comptes administratifs 2018 - principal et annexes - sont adoptés.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

La présidence est assurée par M. GROUSSET, Maire-adjoint.

19 – 31 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – ETAT SPECIAL SAINTE-SUZANNE

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire. Ce document présente les résultats d'exécution comptable de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections. Le compte administratif – Etat spécial Sainte-Suzanne pour 2018 se résume comme suit :

Compte administratif

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2017		147 863,24 €		35,81 €		147 899,05 €
Opérations de l'exercice	- 748,81 €			3 592,54 €		2 843,73 €
TOTAUX		147 114,43 €		3 628,35 €		150 742,78 €
Résultats de clôture 2018		147 114,43 €		3 628,35 €		150 742,78 €
Restes à réaliser	- 4 698,42 €					

Après avis favorable du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne réuni le 8 avril 2019,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- constater la concordance du compte administratif avec le compte de gestion,
- reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- arrêter les comptes administratifs 2018 Etat Spécial Sainte-Suzanne.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Il est procédé au vote du compte administratif 2018 Etat Spécial de Sainte-Suzanne qui est adopté par 24 voix pour, 7 contre (M. DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, CONEJERO, Mme SEBBAH) et 1 abstention (Mme LATASTE).

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 32 - AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M14. Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement.

Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement.

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

	A Résultat fonctionnement	B Résultat d'investissement	C Restes à réaliser dépenses d'investissement	D Restes à réaliser recettes d'investissement	Besoin (ou excédent de financement) B+C-D	Proposition d'affectation		
						Affectation en réserve au 1068 couverture obligatoire besoin de financement	Reports en fonction- nement au 002	Déficit d'investissement reporté (ou excédent) au 001
Budget principal	394 920,01€	- 1 216 061,95 €	- 116 157,99 €	915 796,13 €	- 416 423,81 €	394 920,01€		- 1 216 061,95 €
Budget annexe restauration	- 1 497,26 €	- 139 475,66 €			- 139 475,66 €		- 1 497,26 €	- 139 475,66 €
Budget annexe location	63 696,75 €	- 15 388,01 €			- 15 388,01 €	- 15 388,01 €	48 308,74 €	- 15 388,01 €
Budget annexe transport	2 456,23 €						2 456,23 €	
Budget annexe Fêtes	722,11 €						722,11 €	
Budget annexe camping	43,23 €	1 821 €					43,23 €	1 821 €

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour, 7 contre (M. DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, CONEJERO, Mme SEBBAH) et 1 abstention (Mme LATASTE) décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- **Concernant le budget principal**
En report d'investissement (article 001), un déficit de 1 216 061,95 €.
En couverture du besoin de financement, en tenant compte des Restes à réaliser.
Réserve (article 1068), de 394 920,01 € soit la totalité de l'excédent de fonctionnement.

- **Concernant le budget annexe de la restauration :**
En report d'investissement (article 001) un déficit de 139 475,66 €.
En report de fonctionnement (article 002) un déficit de 1 497,26 €.

- **Concernant le budget annexe location :**
En report d'investissement (article 001) un déficit de 15 388,01 €.
En couverture du besoin de financement (article 1068) réserve de 15 388,01 €.
En report de fonctionnement (article 002) le solde de l'excédent de fonctionnement de 48 308,74 €.

- **Concernant le budget annexe transport :**
En report de fonctionnement (article 002) un excédent de 2 456,23 €.

- **Concernant le budget annexe des fêtes :**
En report de fonctionnement (article 002) un excédent de 722,11 €.

- **Concernant le budget annexe camping :**
En report d'investissement (article 001) un excédent de 1 821,00 €.
En report de fonctionnement (article 002) un excédent de 43,23 €.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 33 - AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – BUDGET ETAT SPECIAL SAINTE-SUZANNE

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M14. Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement.

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

	A Résultat fonctionnement	B Résultat d'investissement	C Restes à réaliser dépenses d'investissement	D Restes à réaliser recettes d'investissement	Besoin (ou excédent de financement) B+C-D	Proposition d'affectation		
						Affectation en réserve au 1068 couverture obligatoire besoin de financement	Reports en fonction- nement au 002	Excédent d'investissement reporté au 001
Budget Sainte- Suzanne	3 628 35 €	147 114,43 €	- 4 698,42 €		142 416,01 €	NEANT	3 628 35 €	147 114,43 €

Après avis favorable du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne, qui s'est réuni le 8 avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour, 7 contre (M. DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, CONEJERO, Mme SEBBAH) et 1 abstention (Mme LATASTE), décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- **report de fonctionnement (article 002), un excédent 3 628,35 €**
- **report d'investissement (article 001), un excédent de 147 114,43 €**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 34 - CONTRIBUTIONS DIRECTES 2019 : VOTE DES TAUX

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Vu l'état de notification des taux d'imposition de 2019 des 3 taxes directes locales, émis le 11 mars 2019 par le directeur départemental des finances publiques,

Vu les orientations budgétaires présentées, lors du Conseil municipal du 6 mars 2019, il n'est pas proposé d'augmentation des taux d'imposition communaux pour l'année 2019,

	Base d'imposition effective 2018	Base d'imposition prévisionnelle 2019	Taux 2018 Pour mémoire	Taux 2019 votés	Produit attendu et inscrit au BP 2019
Taxe d'habitation	16 752 016 €	17 188 000 €	17,67 %	17,67 %	3 037 120 €
Foncier bâti	16 204 900 €	16 435 000 €	23,34 %	23,34 %	3 835 929 €
Foncier non bâti	168 699 €	172 200 €	52,10 %	52,10 %	89 716 €
TOTAL	33 125 615 €	33 795 200 €			6 962 765 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter les taux communaux 2019 tels que présentés.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoints, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 35 - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - EXERCICE 2019

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :

Après lecture du rapport de présentation (Cf pièce jointe), Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le budget principal pour l'exercice 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposition €
011	Charges à caractère général	2 430 940
012	Charges de personnel	6 570 030
014	Atténuation de produits	190 000
65	Autres charges de gestion courante	1 926 280
66	Charges financières	448 000
67	Charges exceptionnelles	29 900
023	Virement à la section d'investissement	500 000
042	Opération d'ordre	333 100
	Total	12 428 250

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Proposition €
70	Produits des services, des domaines	1 410 300
73	Impôts et Taxes	9 127 236
74	Dotations, subventions, participations	1 050 968
75	Autres produits de gestion courante	771 850
76	Produits financiers	96
77	Produits exceptionnels	25 300
013	Atténuation de charges	31 500
042	Opération d'ordre	11 000
	Total	12 428 250

DEPENSES INVESTISSEMENT (avec restes à réaliser)

		Total (Rar+vote)
10	Reversement de dotations	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 383 8500,00
	Opération d'équipements	1 012 943,99
26	Autres opérations participations	2 550,00
45	Opérations pour compte de tiers	82 000,00
040	Opération d'ordre	11 000,00
001	Résultat d'investissement reporté	1 216 061,95
Total		3 713 405,94

RECETTES INVESTISSEMENT (avec restes à réaliser)

		Total (Rar+vote)
10	Dotations, fonds divers et réserves	323 400,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	394 920,01
13	Subventions d'investissement	357 154,00
138	Autres subventions	15 796,13
16	Emprunts et dettes assimilées	526 035,80
165	Dépôts et caution	1 000,00
26	Produits de participations	900 000,00
024	Produit des cessions	280 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	82 000,00
040	Opération d'ordre transferts entre sections	333 100,00
021	virement de la section de fonctionnement	500 000,00
Total		3 713 405,94

Le budget principal de la commune est voté chapitre par chapitre, opération par opération de la façon suivante : par 25 voix pour, 7 contre (M. DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, CONEJERO, Mme SEBBAH) et 1 abstention (Mme LATASTE).

Le budget primitif 2018 de la commune est adopté.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoints, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 36 - BUDGETS ANNEXES EXERCICE 2019

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :

Vu la note de présentation du budget primitif 2019 de la commune d'ORTHEZ,

Vu le vote des comptes de gestion,

Vu le vote des comptes administratifs,

Vu le vote de l'affectation des résultats,

Et conformément au Code Général des Collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les budgets primitifs 2019 des divers budgets annexes de la commune.

Les budgets primitifs de l'exercice 2019 des budgets annexes tel qu'ils vous sont présentés dans les documents budgétaires joints sont synthétisés dans le tableau suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour, 7 contre (M. DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, CONEJERO, Mme SEBBAH) et 1 abstention (Mme LATASTE), approuve et adopte chapitre par chapitre les budgets annexes pour l'exercice 2019 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGETS	RESTAURATION	LOCATION	CAMPING	FETES	TRANSPORT
Dépenses de fonctionnement	1 525 000	95 008,74	4 243,23	231 800	35 456,23
Recettes de fonctionnement	1 525 000	95 008,74	4 243,23	231 800	35 456,23
Dépenses d'investissement	182 400	31 888,01	3 721		
Recettes d'investissement	182 400	31 888,01	3 721		

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 37 - BUDGET ANNEXE ETAT SPECIAL SAINTE-SUZANNE 2019

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :

Vu la note de présentation du budget primitif 2019 de la commune d'ORTHEZ,

Vu le vote du compte de gestion,

Vu le vote du compte administratif,

Vu le vote de l'affectation des résultats,

Et conformément au Code Général des Collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2019 - Etat spécial SAINTE SUZANNE.

Le budget primitif de l'exercice 2019 tel qu'il vous est présenté dans le document budgétaire joint est synthétisé dans le tableau suivant.

Après avis favorable du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne, qui s'est réuni le 8 avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour, 7 contre (M. DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, CONEJERO, Mme SEBBAH) et 1 abstention (Mme LATASTE), approuve et adopte par chapitre le budget Etat spécial SAINTE SUZANNE pour l'exercice 2019 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET 2019	SAINTE SUZANNE
Dépenses de fonctionnement	81 750,00 €
Recettes de fonctionnement	81 750,00 €
Dépenses d'investissement	187 314,43 €
Recettes d'investissement	187 314,43 €

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 38 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour 2019 ainsi que sur le montant des participations reversées aux associations sportives dans le cadre des actions menées avec le service des sports de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne (cf. tableau ci-joint).

Considérant les dispositions de l'article 1^{er} du décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne est tenue de conclure des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations qui perçoivent des subventions dont le montant annuel dépasse 23 000 €. C'est le cas avec les associations suivantes :

- **USO basket** : convention du 29/09/2017 (délibération du 21/09/2017),
- **USO rugby** : convention du 03/10/2017(délibération du 21/09/2017),
- **Elan béarnais Orthez** : convention du 29/09/2017 (délibération du 21/09/2017),
- **Amicale laïque orthézienne** : convention du 09/11/2016 (délibération du 19/09/2016),
- **Centre socioculturel** : convention du 09/11/2016 (délibération du 19/09/2016),
- **Musée Jeanne d'Albret** : convention du 18/07/2016 (délibération du 06/07/2016),
- **Orthez Animations** : convention du 18/07/2016 (délibération du 06/07/2016),
- **Image-Imatge** : convention du 18/07/2016 (délibération du 06/07/2016).

Au vu du partenariat établi avec l'Harmonie municipale (prise en charge du salaire du chef, mises à disposition de locaux communaux - salle Gérard Benzin et Musicales), une convention d'objectifs et de moyens a également été conclue entre l'association et la commune d'Orthez (convention du 09/05/2018 - délibération du 09/04/2018).

En complément des conventions, qui fixent le cadre général, un avenant financier est établi chaque année pour chacune de ces associations. Il vient préciser le montant de la subvention annuelle ainsi que les modalités de versement (cf. projets d'avenants financiers ci-joints).

Vu l'avis favorable du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne qui s'est réuni du 27 mars 2019 et après délibération, le Conseil municipal par 26 voix pour et 7 abstentions (M. DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, CONEJERO, Mme SEBBAH) :

- **approuve les montants des subventions attribués aux associations pour l'année 2019 (tels qu'indiqués dans le tableau ci-joint),**
- **approuve les projets d'avenants financiers tels qu'annexés,**
- **signe toutes pièces nécessaires à l'exécution des présentes décisions, notamment les avenants financiers ci-joints,**
- **verse à chaque association le montant de sa subvention, selon les modalités préalablement définies, les crédits étant ouverts sur le budget général de la commune et dans l'état annexe de Sainte-Suzanne.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

**19 – 39 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A MADAME MIRAS ET
DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DIT DES CÔTES POUR
VENTE A MADAME MIRAS**

Rapport présenté par Monsieur LABORDE, Maire-adjoint :

Par courrier du 5 juin 2018, Madame MIRAS demande la relance d'une procédure de cession de terrain engagée en 2007.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe une portion du chemin rural dit des Côtes à Sainte-Suzanne, actuellement désaffectée et incluse dans l'enclos de la maison appartenant à Madame MIRAS, utilisée comme parc d'agrément avec piscine.

Un accord en 2002 prévoyait la cession par Monsieur LAGREOU et son épouse Madame MIRAS d'une parcelle de terrain au profit de la Ville (264 m²) et la cession d'une portion de chemin rural par la ville au profit de Monsieur et Madame LAGREOU (370 m²). Ces cessions permettaient de déplacer le chemin rural vers la lisière Est afin d'assurer la liaison continue entre la voie communale n°1 de Pourtaou et le chemin rural dit des Côtes. Cet accord n'a jamais été concrétisé.

Pour rétablir le chemin rural jusqu'à la voie communale de Pourtaou, un nouvel accord a été trouvé prévoyant la cession par Madame MIRAS, désormais seule propriétaire, d'une parcelle de terrain (surface d'environ 220 m²) au profit de la ville et d'une cession d'une portion de chemin rural par la ville (surface d'environ 195 m²) au profit de Madame MIRAS tel que défini dans le plan ci-joint (projet de cession entre la commune et Monsieur MAGES, précédent propriétaire, datant de 1995).

Les surfaces mentionnées le sont à titre indicatif et seront à confirmer au terme de l'établissement d'un document d'arpentage établi par Monsieur Claude VIGNASSE, géomètre-expert.

Pour permettre la désaffectation et l'aliénation de cette portion de chemin rural, il faut procéder à une enquête publique préalable. Les surfaces de terrain et le déplacement du chemin rural ayant été modifiés, l'enquête publique réalisée en 2006 pour le précédent projet d'échange ne pourra pas être prise en compte. Les frais d'enquête publique seront avancés par la ville puis remboursés par Madame MIRAS.

Les frais inhérents à cette opération (acte, bornage, enquête publique,...) seront à la charge de Madame MIRAS, demandeuse.

Considérant le courrier de Madame MIRAS acceptant les nouvelles conditions de cession en date du 5 mars 2019.

Vu l'avis favorable du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne qui s'est réuni du 27 mars 2019 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présent :

- **autorise Monsieur le Maire à engager l'enquête publique préalable à la désaffectation et à l'aliénation du chemin rural et signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite et à la conclusion de cette affaire ;**
- **précise que tous les frais relatifs à cette opération seront à la charge de la demandeuse.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 40 - PARTICIPATION FINANCIERE AUX SORTIES DU LOCAL JEUNES

Rapport présenté par Madame LAMAZERE, Maire-adjoint :

Lors de la délibération du 30 juin 2009, il a été décidé le calcul de la participation des familles aux sorties du local jeunes selon le quotient familial.

Il est proposé un nouveau calcul à partir du 1^{er} juillet 2019 :

Précisons que le montant de la sortie est plafonné à 1 000 € par sortie et par participant, auquel seront appliquées les modalités de calcul suivantes :

Pour les familles orthésiennes :

- Si le Quotient Familial (QF) est supérieur ou égal au Quotient Familial de Base (QFB), alors la famille participera à 50% du coût de la sortie (tarif de base). La ville d'Orthez prendra en charge le complément.
- Si le QF est inférieur au QFB, alors on introduit un élément de dégressivité à partir du tarif de base calculé comme suit, avec toutefois un tarif plancher de 25 €.

$$\text{Tarif à payer par la famille} = 25 + \frac{[(\text{tarif de base} \times 50\%) - 25] \times \text{QF}}{\text{QFB}}$$

Pour les familles non orthésiennes, la participation financière de la famille est de 75%, quelque soit son QF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le maire à appliquer ces tarifs.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 41 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR DES REPAS AVEC ENEDIS ET LE RESTAURANT MUNICIPAL

Rapport présenté par Madame LAMAZERE, Maire-adjoint :

Une convention entre ENEDIS et le restaurant municipal pour la prestation des déjeuners de leurs agents arrive à terme le 30 avril 2019.

Il est proposé de la reconduire en modifiant le prix de vente à 9,27 € HT le repas à 5 composants consommés au self du restaurant municipal entre 12 heures et 13h30 aux jours d'ouverture. (8,83 € HT actuellement).

Il est proposé à monsieur le maire de signer la convention conclue pour une année à partir du 02 mai renouvelable trois fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée en annexe, conclue entre ENEDIS et le restaurant municipal.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 42 - PROJET « ECOLE ET CINEMA 2018-2019 » : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES D'ORTHEZ ET AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

Rapport présenté par Madame LAMAZERE, Maire-adjoint :

Au titre de l'année scolaire 2018-2019, les écoles du Centre, de la Chaussée de Dax, de Départ et des Soarns participent au projet "Ecole et cinéma".

Au cours de l'année scolaire, chaque école effectue trois sorties au Cinéma "Le Pixel". Le prix d'une séance de cinéma est de 2,50 € par enfant. Le coût total de l'opération s'élève donc à 7,50 € par enfant pour les trois séances annuelles.

Les écoles du Centre, de la Chaussée de Dax, de Départ et des Soarns sollicitent la ville d'Orthez pour une prise en charge à hauteur de 50 % du coût total de l'opération, soit 3,75 euros par enfant, pour les trois séances annuelles.

Les associations de parents d'élèves des écoles de la Chaussée de Dax et de Départ, ainsi que les coopératives scolaires de l'école du Centre et des Soarns prendront à leur charge la part restante de cette action.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à prendre en charge les 50 % de l'opération "Ecole et cinéma 2018-2019" et d'attribuer aux associations de parents d'élèves des écoles de la Chaussée de Dax et de Départ ainsi qu'aux Coopératives scolaires des écoles du Centre et des Soarns, les subventions suivantes :

Ecoles	Nombre d'élèves concernés	Montant des aides	Subventions accordées	Bénéficiaires
Centre	103	3,75 euros	386,25 euros	OCCE Les Alouettes
Chaussée de Dax	118	3,75 euros	442,50 euros	Etoile sportive de la Chaussée de Dax
Départ	92	3,75 euros	345,00 euros	Association « Les enfants de Départ »
Soarns	28	3,75 euros	105,00 euros	OCCE Soarns
Montant total	341	3,75 euros	1 278,75 euros	

Il est entendu que les crédits sont ouverts à l'article 212-6574 du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à attribuer les subventions aux associations de parents d'élèves et coopératives scolaires selon le tableau ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 43 - RESTAURANT MUNICIPAL - ADHESION AUX GROUPEMENTS DE SERVICE COMMANDE PUBLIQUE DE LA ZONE ORTHEZ SUD DES LANDES – ANNEE 2020

Rapport présenté par Madame LAMAZERE, Maire-adjoint :

La commune d'Orthez a été sollicitée pour adhérer au groupement de service commande publique (GSCP) de la zone d'Orthez/Sud Landes pour les approvisionnements alimentaires du restaurant municipal. Ce groupement de service est ouvert aux collèges et lycées, aux communes et à toute structure publique qui décide de souscrire aux clauses générales de la convention ci-annexée. Il a pour objet la mutualisation des moyens de ses membres afin d'organiser et de gérer l'organisation des groupements de commandes alimentaires de la zone. Le siège du groupement de service est implanté au lycée professionnel Francis Jammes d'Orthez, cet établissement ayant été désigné support du groupement de service.

En adhérant au groupement de service, la commune aura accès aux différents marchés proposés par les groupements de commande rattachés à ce groupement de service.

L'objectif inhérent à la constitution de tout groupement de commande est la mutualisation des achats afin de tendre vers des économies d'échelle. D'autres objectifs sont par ailleurs recherchés :

- Le souhait de rechercher une surface économique qui soit la plus adaptée possible en matière de volume et de logistique afin d'avoir une plus grande spécialisation des besoins, de tendre vers les achats durables et de permettre aux adhérents d'être de véritables acteurs du développement économique local ;
- Le souhait de sécuriser la commande publique en mutualisant les compétences afin d'être en conformité avec le nouveau code de la commande publique en vigueur au 1^{er} avril 2019 ;
- Le souhait de favoriser des échanges constructifs entre gestionnaires et chefs de cuisine afin de tirer les politiques d'achat vers le haut via les différentes réunions, commissions techniques, CAO, séances de dégustation et journées professionnelles.

L'adhésion au groupement de service est annuelle, chaque membre pourra participer aux marchés portés par les établissements coordonnateurs pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Chaque adhérent s'engage à commander au cocontractant retenu les denrées alimentaires à hauteur de ses besoins propres, tel qu'il les a préalablement déterminés.

Le montant de l'adhésion est forfaitaire (400 €). Chaque membre du groupement de service est libre de participer à tous les marchés portés par les coordonnateurs ou simplement à certains d'entre eux. La commune, si elle le souhaite, pourra réaliser des marchés complémentaires pour les produits alimentaires n'apparaissant pas dans les groupements de commandes ou sur des produits pour lesquels elle souhaite réaliser le marché.

Le recensement des besoins sera réalisé en juin pour une publication en juillet et un début d'exécution au 1^{er} janvier 2020 ou plus tard en fonction des engagements contractuels de la commune.

La commission d'appel d'offre du groupement est constituée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque adhérent au groupement, élu conformément à l'article L1411-5 du CGCT et d'un suppléant. Aussi, il est proposé de désigner Monsieur Jean-Louis Grousset membre titulaire de la CAO et Madame Geneviève Guichemerre membre suppléant de la CAO pour représenter la commune.

Invité à délibérer, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de service commande publique de la zone Orthez / Sud des Landes pour l'année 2020 ;**
- **Désigne Monsieur Jean-Louis Grousset comme représentant titulaire et Madame Geneviève Guichemerre comme membre suppléant ;**
- **Autorise le Maire à signer tout document ou pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 44 - PISCINE GRATUITE PENDANT LA SEMAINE SANS ECRAN

Rapport présenté par Madame BOUBARNE, Conseillère municipale :

La commune d'Orthez/Sainte-Suzanne a prévu de s'inscrire dans le projet "une semaine sans écran", qui aura lieu du 20 au 26 mai 2019.

Des propositions d'activités « alternatives » (aux écrans) permettront aux familles de "sortir jouer", un défi est ainsi instauré pour les élèves des écoles orthésiennes publiques et de la Calandreta .

La piscine municipale est un lieu privilégié à cet effet.

Ainsi, il est proposé la gratuité de la piscine municipale pour les enfants âgés de 6 ans à 12 ans qui participent au défi durant cette semaine.

Une liste des participants sera remise au personnel de l'accueil de la piscine par le service éducation et un ticket d'entrée, délivré par cet agent d'accueil, justifiera la présence de ces enfants dans le bassin.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la gratuité de la piscine municipale dans le cadre de la semaine sans écran et selon les modalités énoncées ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 45 - FETES 2019 – TARIFS SPECTACLE – CONCERT ARRAYA

Rapport présenté par Madame LABORDE, Maire-adjoint :

Dans le cadre des Fêtes 2019, la Ville a intégré dans sa programmation un concert du groupe « ARRAYA » qui se tiendra le samedi 27 juillet à 18h30 à la Moutète,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif des places de la façon suivante :

- Tarif plein : 5 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le tarif ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoints, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 46 - CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « NAIADE 1 » DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapport présenté par Monsieur CARRERE, Conseiller municipal :

Le Conseil départemental a présenté le 7 mars 2019 l'appel à projets "Naïade 1" qui a pour but de concourir au maintien ou à la reconquête de la qualité des milieux et à la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Le cahier des charges de l'appel à projets indique que les projets pourront donc relever des domaines de l'eau, de l'assainissement, de la reconquête des milieux aquatiques.

Le budget maximal consacré à cet appel à projets est de 3,5 M€ pour la période 2019 à 2021. Le montant maximum d'aide par projet est de 300 000 € et le taux de subvention maximum est de 30 % (montant hors taxe).

L'échéance est fixée au 31 mai 2019 pour le dépôt d'un dossier complet contenant notamment "les mémoires techniques explicatifs, les détails quantitatifs et estimatifs les documents graphiques associés".

Au regard des enjeux de mise en conformité du système d'assainissement de la commune d'Orthez, il est proposé de solliciter le financement par le Conseil départemental d'une opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement, de mise en séparatif et de déconnexion de fossés, relevant de l'axe "Performance" de l'appel à projets. Les travaux seront réalisés sur le bassin versant dit "du Rontun", identifié comme prioritaire par le schéma directeur.

Le coût estimatif total du projet qui sera présenté est de 1 400 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Taux	Montant
Agence de l'eau	10 %	140 000 €
Conseil départemental	21 %	300 000 € (<i>plafonné</i>)
Régie de l'assainissement	69 %	960 000 €
Total	100 %	1 400 000 €

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2019 de l'assainissement pour la première tranche des travaux.

Suite à l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 3 avril 2019, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable pour :

- **déposer une candidature à l'appel à projets du Conseil départemental « Naïade 1 », conformément au cahier des charges,**
- **autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières relatives à ce projet auprès du Conseil départemental, et signer les documents s'y référant.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 47 - COMPTE ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2018 – EAU POTABLE

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Conformément à l'article R2221-92 du CGCT, le comptable à la fin de chaque exercice doit établir le compte financier de la Régie de l'eau et de l'assainissement. Ce document accompagné d'un rapport sur l'activité de la régie est soumis pour avis au Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux et arrêté par le Conseil municipal.

Le compte financier est une synthèse tenant lieu à la fois de compte administratif et de compte de gestion.

Après présentation de ces documents en séance, les résultats d'exécution comptables de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections se résument comme suit :

Compte financier de l'eau

	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018 – titre 1068	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	- 70 292,16		113 074,01	42 781,85
Fonctionnement	1 010 653,27	91 309,96	149 468,64	1 068 811,95
Total	940 361,11		262 542,65	1 111 593,80

Reste à réaliser en Dépenses	120 839,34
Reste à réaliser en Recettes	42 258,20

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 3 avril 2019, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte financier 2018 du service de l'eau potable, annexé à la présente.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoints, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 48 - AFFECTATION DES RESULTATS 2018 - EAU POTABLE

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M 49.

Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement, ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

Budget Eau Potable

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalizations de l'exercice 2018	Section d'exploitation	1 243 138,12	1 392 606,76	149 468,64
	Section d'investissement	155 701,13	268 775,14	113 074,01
Reports de l'exercice 2017	Report en section d'exploitation (002)		919 343,31	
	Report en section d'investissement (001)	70 292,16		
Résultat de clôture 2018	Section d'exploitation (R002)	1 243 138,12	2 311 950,07	1 068 811,95
	Section d'investissement (D001)	225 993,29	268 775,14	42 781,85
Restes à réaliser à reporter en 2019	Section d'investissement	120 839,34	42 258,20	-78 581,14
Résultat cumulé	Section d'exploitation	1 243 138,12	2 311 950,07	1 068 811,95
	Section d'investissement	346 832,63	311 033,34	-35 799,29
	TOTAL CUMULE	1 589 970,75	2 622 983,41	1 033 012,66

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 3 avril 2018 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2019 du service de l'eau potable, comme suit :

- **en réserve (R 1068) la somme de 35 799,29 € pour la couverture obligatoire du besoin de financement,**
- **en report de fonctionnement (R 002) l'excédent de 1 033 012,66 €,**
- **en report d'investissement (R 001) l'excédent de 42 781,85 €.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 49 - BUDGET PRIMITIF 2019 - EAU POTABLE

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Après lecture des éléments décrivant la situation financière et économique et considérant les comptes financiers 2018, le budget primitif de l'eau potable pour l'exercice 2019 tel qu'il vous est présenté dans le document budgétaire joint est synthétisé dans le tableau suivant :

BUDGET 2019	EAU POTABLE
Dépenses d'exploitation	2 359 902,26
Recettes d'exploitation	2 359 902,26
Dépenses d'investissement	1 131 591,60
Recettes d'investissement	1 131 591,60

Il est précisé que le budget est voté au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau du chapitre pour la section d'investissement (sans chapitre de dépense « opération d'équipement »).

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 3 avril 2019, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2019 du service de l'eau potable qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 50 - COMPTE ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2018 – ASSAINISSEMENT

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Conformément à l'article R2221-92 du CGCT, le comptable à la fin de chaque exercice doit établir le compte financier de la Régie de l'eau et de l'assainissement. Ce document accompagné d'éléments détaillés sur l'activité de la régie est soumis pour avis au Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux et arrêté par le Conseil municipal.

Le compte financier est une synthèse tenant lieu à la fois de compte administratif et de compte de gestion.

Après la présentation de ces documents en séance, les résultats d'exécution comptables de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections se résument comme suit :

Compte financier de l'assainissement

	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018 – titre 1068	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	10 281,18		90 703,43	100 984,61
Fonctionnement	287 088,81		109 463,48	396 552,29
Total	297 369,99		200 166,91	497 536,90

Reste à réaliser en Dépenses	402 534,39
Reste à réaliser en Recettes	284 753,87

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 3 avril 2019, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte financier 2018 du service de l'assainissement, annexé à la présente.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 51 - AFFECTATION DES RESULTATS 2018 - ASSAINISSEMENT

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M 49.

Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement, ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

Budget Assainissement

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalisations de l'exercice 2018	<i>Section d'exploitation</i>	1 011 859,88	1 121 323,36	109 463,48
	<i>Section d'investissement</i>	168 783,61	259 487,04	90 703,43
Report de l'exercice 2017	<i>Report en section d'exploitation (002)</i>		287 088,81	
	<i>Report en section d'investissement (001)</i>		10 281,18	
Résultat de clôture 2018	<i>Section d'exploitation (R002)</i>	1 011 859,88	1 408 412,17	396 552,29
	<i>Section d'investissement (R001)</i>	168 783,61	269 768,22	100 984,61
Restes à réaliser à reporter en 2019	<i>Section d'investissement</i>	402 534,39	284 753,87	-117 780,52
Résultat cumulé	<i>Section d'exploitation</i>	1 011 859,88	1 408 412,17	396 552,29
	<i>Section d'investissement</i>	571 318,00	554 522,09	-16 795,91
	TOTAL CUMULE	1 583 177,88	1 962 934,26	379 756,38

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 3 avril 2019 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2018 du service de l'assainissement, comme suit :

- **en réserve (R 1068) la somme de 16 795,91 € pour la couverture obligatoire du besoin de financement,**
- **en report de fonctionnement (R 002) l'excédent de 379 756,38 €,**
- **en report d'investissement (R 001) l'excédent de 100 984,61 €.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 52 - BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSAINISSEMENT

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Après lecture des éléments décrivant la situation financière et économique et considérant les comptes financiers 2018, le budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2019 tel qu'il vous est présenté dans le document budgétaire joint est synthétisé dans le tableau suivant :

BUDGET 2019	ASSAINISSEMENT
Dépenses de fonctionnement	1 613 606,38
Recettes de fonctionnement	1 613 606,38
Dépenses d'investissement	1 762 128,39
Recettes d'investissement	1 762 128,39

Il est précisé que le budget est voté au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau du chapitre pour la section d'investissement (sans chapitre de dépense « opération d'équipement »).

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 3 avril 2019, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif annexe 2019 du service de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 53 - REPARTITION DES CHARGES INDIRECTES OU PARTAGEES 2019

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :

La Régie des Eaux bénéficie de la part de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne de services relatifs à la gestion des ressources humaines, l'assistance à la passation de marchés, le règlement des contentieux, la gestion comptable et financière, la maintenance du parc informatique et l'entretien des locaux.

De plus, la Régie exerce une partie de ses activités administratives et techniques dans des locaux communaux pour lesquels un loyer est versé.

Il convient de préciser la répartition de ces charges entre les budgets de l'eau et de l'assainissement. La clé de répartition de ces charges se calcule à partir du linéaire de réseaux affecté à chaque budget, le service eau potable ayant la gestion de 144 kilomètres de réseaux d'eau potable et le service d'assainissement collectif ayant la gestion de 91 kilomètres de réseaux unitaires ou séparatifs d'assainissement.

La clé de répartition, pour les charges à répartir entre l'eau et l'assainissement, en 2019 est la suivante :

	Linéaire	Clé
Eau Potable	144	61 %
Assainissement	91	39 %
Total	235	100 %

Pour l'exercice 2019, les montants des participations des budgets « eau potable » et « assainissement collectif » au profit du budget communal sont définies dans le tableau suivant :

	Budget eau potable	Budget assainissement collectif	Total
Gestion des ressources humaines	11 346,00 €	7 254,00 €	18 600,00 €
Assistance à la passation des marchés	5 718,75 €	3 656,25 €	9 375,00 €
Règlement des contentieux	1 715,63 €	1 096,88 €	2 812,50 €
Gestion comptable et assistance financière	22 997,00 €	14 703,00 €	37 700,00 €
Services informatiques	4 880,00 €	3 120,00 €	8 000,00 €
Participation à la location du photocopieur	457,50 €	292,50 €	750,00 €
Entretien des locaux	3 660,00 €	2 340,00 €	6 000,00 €
Loyer bureaux, vestiaires	14 640,00 €	9 360,00 €	24 000,00 €
Total	65 414,88 €	41 822,63 €	107 237,50 €

Au sein du service de la Régie des Eaux, les frais de personnel sont affectés directement et distinctement sur chacun des deux budgets de la Régie, à l'exception des frais liés au poste de Directeur : ils sont supportés par le budget assainissement collectif et après application de la clé de répartition, la part correspondante est reversée par le budget de l'eau potable sur le budget de l'assainissement collectif.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2019 de l'eau et de l'assainissement.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 3 avril 2019, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable :

- sur la répartition des charges indirectes ou partagées,
- sur le montant des participations au budget communal.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes LAMAZERE, LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mme GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. WILS, Mme BOUBARNE, MM. RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

EXCUSES : M. SENSEBE (pouvoir M. LABORDE), Mme PICHAUREAU (pouvoir M. BOUNINE), Mme BATBEDAT (pouvoir Mme LEMBEZAT), M. LARTIGUE (pouvoir M. DARRIGRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GUICHEMERRE

19 – 54 - DEGREVEMENTS : FACTURES CONSOMMATION D'EAU

Rapport présenté par Monsieur GOUGES, Conseiller municipal :

Vu les demandes de dégrèvements concernant plusieurs factures d'eau potable,

Vu le règlement du service public de l'eau potable et notamment l'article 34-1 fixant les modalités de calcul des dégrèvements sur les consommations d'eau,

Vu l'article R2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales qui liste les dossiers relevant du Conseil Municipal après avis du Conseil d'Exploitation.

Suite aux demandes des abonnés sur leur facture d'eau et après examen technique et administratif des services de la Régie des Eaux, il est proposé d'accorder les dégrèvements suivants d'un montant total de 4 253,67 € TTC qui se résument comme suit :

Exercice Session	MOTIF	N° FACTURE	MONTANT TTC DEGREVE	
			Budget EAU	Budget ASSAINISSEMENT
2019	Fuite	20190501247	62,94 €	146,40 €
2019	Fuite	20190400165	311,24 €	
2019	Fuite	20190401520	1 075,39 €	
2019	Fuite	20190500984	197,59 €	301,95 €
2019	Fuite	20190600312	1 381,40 €	
2019	Fuite	20190401410	290,27 €	376,98 €
2019	Fuite	20190401111	45,46 €	64,05 €
TOTAL			3 364,29 €	889,38 €
			4 253,67 €	

Suite à l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 3 avril 2019, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents émet, après avoir consulté les projets de dégrèvement un avis favorable à ces derniers.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2019
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le